

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

3 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 3 AOÛT 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

08-16-251A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin adresse un mot en souhaitant une belle rentrée pour tous et espère que celle-ci sera aussi agréable que la saison estivale que nous vivons cette année. Les défis et la rencontre des objectifs fixés par le conseil des maires en début d'année 2016 s'avèrent encore nombreux à réaliser!

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2016.

08-16-252A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec le service Internet offert par Communication-Témiscamingue et l'arrivée de la nouvelle tour cellulaire à Saint-Bruno-de-Guigues furent posées.

08-16-253A

Autorisation pour appel d'offres par voie de soumissions publiques, concernant l'achat en commun de sel et calcium, pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités (service offert par la MRCT, depuis 1977).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2016-2017.

Les quantités requises sont :

	Sel			Calcium
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg
Quantité approximative	40	365	18	122

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2016.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le **mardi, 23 août 2016 à 10 h**, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 7 septembre 2016. L'appel d'offres sera publié sur Facebook et sur le site Web de la MRCT, au cours du mois d'août 2016.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

08-16-254A

Autorisation pour appel d'offres pour le déneigement du stationnement – Immeuble MRCT.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour le déneigement du stationnement à la MRCT pour une saison (2016-2017) ou pour les trois prochaines saisons hivernales.

L'appel d'offres sera sous deux volets : Une offre pour un contrat d'un an et une seconde pour un contrat de trois ans. Les soumissions seront reçues au bureau de la MRCT jusqu'à **15 h 30 le 30 août 2016**. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

08-16-255A

Autorisation pour le renouvellement de l'entente intermunicipale, portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur, pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux émis par les personnes autorisées de chacune des municipalités participantes, sur le territoire visé par l'entente de regroupement.

Attendu que la MRC de Témiscamingue et la Ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, par un officier municipal ou par toute personne autorisée à délivrer un constat d'infraction en application du Code de la sécurité routière ou de toute réglementation qui en découle et des règlements municipaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Le comité administratif de la MRC de Témiscamingue autorise la conclusion d'une entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, par un officier municipal ou par toute personne autorisée à délivrer un constat d'infraction en application du Code de la sécurité routière ou de toute réglementation qui en découle et des règlements municipaux avec la Ville de Ville-Marie. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue l'entente susmentionnée.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

08-16-256A

Comité municipal de Laniel – Embauche d'une ressource pour le soutien au développement – Demande de soutien financier.

Considérant que le Comité municipal de Laniel souhaite embaucher une nouvelle ressource, pour un soutien au niveau de son développement touristique, en lien avec l'arrivée du parc national d'Opémican;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le Comité municipal de Laniel à prendre un montant de 35 000 \$, à même son surplus.

08-16-257A

Partenariats d'acquisition d'orthophotographies 2016 – Autorisation pour participation financière et signature de la licence d'utilisateur.

Considérant qu'un nouveau projet d'acquisition d'orthophotographies est offert à la MRC de Témiscamingue, visant à rendre disponibles des données relevées au cours de 2016;

Considérant que ces données sont essentielles pour l'accomplissement de diverses compétences à la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue participe aux partenariats d'acquisition d'orthophotographies 2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- ❖ De contribuer financièrement à ce projet pour une somme n'excédant pas 10 318 \$, taxes en sus, pris à même le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer tout document s'y référant pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, incluant la licence d'utilisation.

Information

Forum mondial de l'économie sociale – Demande pour représentation.

Les membres du CA ont pris acte de la demande de M. Réal Couture pour aller représenter la MRC de Témiscamingue au Forum mondial de l'économie sociale qui aura lieu du 7 au 9 septembre 2016 à Montréal, sous le thème Gouvernements locaux et acteurs de l'économie sociale – Alliés du développement intelligent et durable des villes ».

La MRC n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions du Rift, étant l'organisme invité à participer à cet événement.

08-16-258A

Renouvellement de la marge de crédit en gestion des matières résiduelles.

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a une marge de crédit temporaire depuis l'année 2011;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue autorise Arnaud Warolin, préfet et Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière à renouveler la marge de crédit temporaire de 4 M\$ auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Il s'agit d'un emprunt temporaire dans l'éventualité du financement du règlement d'emprunt n° 140-08-2009 adopté le 19 août 2009 pour la somme de 4 M\$, par la Fédération canadienne des municipalités / Fonds municipal vert, disponible au moment où l'ensemble du projet de valorisation des matières résiduelles sera complété.

08-16-259A

Renouvellement des assurances générales de la MRCT – Année 2016-2017.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2016-2017.

(20 juin 2016 au 20 juin 2017)

Assureurs : Depuis 2008 : Mutuelle des municipalités du Québec.

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Bâtiment (MRC) ⁽¹⁾				
1 786 442 \$ en 2010-2011				
1 840 035 \$ en 2011-2012				
1 891 631 \$ en 2012-2013				
1 948 380 \$ en 2013-2014	4 623,00 \$	4 892,00 \$	5 155,00 \$	5 323,00 \$
2 006 832 \$ en 2014-2015				
2 067 037 \$ en 2015-2016				
2 129 048 \$ en 2016-2017				
Bâtiment (Écocentre) ⁽²⁾				
986 637 \$ en 2010-2011				
1 016 236 \$ en 2011-2012				
1 046 723 \$ en 2012-2013				
1 934 057 \$ en 2013-2014	5 532,00 \$	5 853,00 \$	6 168,00 \$	6 369,00 \$
1 992 077 \$ en 2014-2015				
2 051 839 \$ en 2015-2016				
2 113 395 \$ en 2016-2017				

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Contenu inclus – Bâtiments 300 000 \$ en 2001-2002 399 122 \$ en 2012-2013 620 565 \$ en 2013-2014 639 182 \$ en 2014-2015 658 357 \$ en 2015-2016 678 108 \$ en 2016-2017	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Documents de valeurs 1 000 000 \$	Inclus dans assurances des biens			
Équipement informatique ⁽³⁾ 22 600 \$ en 2009-2010 22 600 \$ en 2010-2011 22 600 \$ en 2011-2012 26 100 \$ en 2012-2013 35 450 \$ en 2013 à 2016 172 365 \$ en 2016-2017	151,00 \$	155,00 \$	159,00 \$	775,00 \$
Responsabilité civile générale 2 000 000 \$	3 903,00 \$	3 988,00 \$	4 736,00 \$	5 252,00 \$
Responsabilité civile Code criminel du Canada Avenant C-21	Inclus dans responsabilité civile			
Responsabilité municipale 1 000 000 \$	1 670,00 \$	1 720,00 \$	1 771,00 \$	1 825,00 \$
Crime (ancien Fidélité des employés) 5 000 \$	136,00 \$	142,00 \$	156,00 \$	156,00 \$
Assurance des loyers	Inclus dans le contrat de base			
Bris de machine	1 058,00 \$	1 090,00 \$	1 123,00 \$	1 156,00 \$
Camions ⁽⁴⁾ 1 040 436 \$	3 728,00 \$	3 883,00 \$	4 141,00 \$	3 891,00 \$
Autres machineries ⁽⁵⁾ 891 538 \$	3 426,00 \$	4 863,00 \$	4 996,00 \$	5 112,00 \$
TOTAL	21 565,00 \$	25 664,00 \$	26 719,00 \$	28 521,00 \$
Augmentation prime	(19,01%)	(4,1%)*	(6,7%)*	(9,8%)*

Ristourne reçue de la MMQ	
2012-2013	1 010,00 \$
2013-2014	1 883,00 \$
2014-2015	3 365,00 \$
2015-2016	3 756,00 \$

⁽¹⁾ Bâtiment	1 717 835 \$	(1 667 801 \$ x 3 %)
Contenu	411 213 \$	(399 236 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$	(non inclus)
Total	2 129 048 \$	

⁽²⁾ Centre de tri	742 302 \$	(720 682 \$ x 3 %)
Contenu – centre de tri	234 113 \$	(227 294 \$ x 3 %)
Garage Écocentre	217 324 \$	(210 994 \$ x 3 %)
Contenu – garage	21 855 \$	(21 218 \$ x 3 %)
Centre de transfert	666 091 \$	(646 690 \$ x 3 %)
Roulotte et balance	220 783 \$	(214 352 \$ x 3 %)
Contenu – roulotte	10 927 \$	(10 609 \$ x 3 %)
Total	2 113 395 \$	

(3) Système GPS	6 300 \$	
Ordinateur portable	4 900 \$	
Projecteur infocus	3 400 \$	
2 tablettes PC (évaluation)	8 000 \$	
Timbreuse DM400C	8 200 \$	
Piano – Comm. culturelle	2 650 \$	
3 mesureurs numériques	2 000 \$	
Enseignes (4)	91 380 \$	Entrées de territoire
Presse horizontale (location écocentre)	45 535 \$	
Total	172 365 \$	

(4) Camions	1 040 436 \$	Changement : retrait camion n° 1 et ajout camion n° 6
(5) Autres machineries	891 538 \$	Ajout loader 2015
Total	1 865 195 \$	

Le CA se questionne sur la hausse de la dernière année et souhaite obtenir davantage de précisions en lien avec l'augmentation frôlant les 10 % pour la dernière année. Un estimé budgétaire auprès de d'autres compagnies d'assurance est également demandé afin d'évaluer si le coût de la MMQ est compétitif.

08-16-260A

Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien 2016 – Demande de participation financière, en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Considérant que les membres du CA souhaitent souligner les efforts mis en place par l'organisation de la Foire gourmande pour optimiser la gestion des matières résiduelles lors de leur événement annuel;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une contribution financière de 2 000 \$ à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, à même le budget de la gestion des matières résiduelles.

08-16-261A

Jeux du Québec – Hiver 2017 – Autorisation pour versement auprès de l'organisation.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a créé un fonds de 32 700 \$ pour soutenir les municipalités hôtes pour la tenue des Jeux du Québec à l'hiver 2017 (résolution n° 12-14-541);

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les versements, comme suit auprès du comité organisateur, afin que celui-ci puisse être en mesure de rencontrer certaines obligations (frais de publicité, d'adhésion, de ressources humaines) avant la tenue de l'événement :

- Premier versement en août 2016 : 14 715 \$ (45 %);
- Deuxième versement en décembre 2016 : 14 715 \$ (45 %);
- Troisième et dernier versement lors du dépôt du rapport final : 3 270 \$ (10 %).

08-16-262A

Ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'une ressource externe, pour le projet de restructuration organisationnelle.

Considérant la résolution n° 03-16-135 du conseil des maires concernant la restructuration administrative de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De retenir l'offre de services de l'entreprise LEBLEU Communication humaine de Rouyn-Noranda pour analyser la structure administrative actuelle et proposer un nouvel organigramme;
- ❖ D'octroyer le contrat pour un montant de 16 740 \$, taxes en sus.

08-16-263A

Pacte rural – Acceptation du rapport des projets de l'appel de projets 2015.

Le comité administratif prend acte du rapport des projets de l'appel de projets du Pacte rural 2015, constitué des fiches de projets ainsi que du bilan financier généré par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport des projets de l'appel de projets du Pacte rural 2015;
- ❖ D'autoriser le dépôt dudit rapport auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, comme suit :

Montant octroyé à la MRC (prévu) : 301 919,00 \$

Montant total des projets soutenus (final) : 200 520,35 \$

08-16-264A

Pacte rural – Autorisation pour versement – Pacte rural 2015.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le paiement du montant pour le projet suivant :

➤ **Demandeur : Organisme de bassin versant du Témiscamingue (Pacte rural 2015)**

Projet : Priorisation des analyses d'eau de surface

Montant autorisé : 25 000,00 \$
(factures présentées totalisant : 10 453,23 \$)

Montant à payer : 4 143,50 \$ (montant résiduel)

Information

Service d'évaluation. Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

08-16-265A

Service d'évaluation. Report – Dépôt des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2017 (article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale (LFM)*).

Attendu qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire régies;

Attendu que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités ci-dessous de moderniser convenablement les dossiers non résidentiels;

Attendu qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ D'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous, soit avant le 1^{er} novembre, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

❖ Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cette résolution s'applique pour les municipalités suivantes :

Saint-Édouard-de-Fabre	85015	Lorrainville	85037
Béarn	85020	Saint-Bruno-de-Guigues	85045
Ville-Marie	85025	Laverlochère	85050
Duhamel-Ouest	85030	Saint-Eugène-de-Guigues	85085

Bien que la demande d'extension pour le dépôt soit fixée au 1^{er} novembre, tel que prévu par la *Loi sur la fiscalité municipale*, la planification des travaux du service d'évaluation prévoit un dépôt en deux temps des rôles d'évaluation des municipalités concernées, soit pour le 30 septembre et le 30 octobre 2016.

08-16-266A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de 83 667,15 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 235 258,50 \$, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juin 2016;
- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de 125 878,33 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 1 166 672,06 \$, et ce, pour la période du 16 juin au 15 juillet 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 3 août 2016.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

08-16-267A

Présentation des états financiers de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés, au 31 décembre 2015.

M. Luc Desforges, CGA, et M^{me} Martine Carrière de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., Comptables généraux licenciés, assistent à la réunion et y présentent les états financiers 2015 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répond aux questions du comité administratif.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De recommander au conseil des maires, l'adoption des états financiers qui seront déposés au conseil des maires le 17 août 2016 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2016.

08-16-268A

Avis sur la demande de la municipalité de Lorrainville concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 3 100 989 du cadastre du Québec, derrière la salle de quilles (utilisation à une fin autre que l'agriculture) (dossier n° 412604).

Considérant la demande de la municipalité de Lorrainville requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

Considérant que la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la CPTAQ un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Lorrainville.

Nature du projet

C'est un projet d'aménagement d'un anneau de glace dans une pinède.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un terrain qui est déjà propriété de la municipalité, donc non utilisé pour l'agriculture;
- Le site est enclavé dans un ensemble d'installations sportives : la salle de quilles et les installations sportives de l'école Marcel-Raymond et de la municipalité;
- L'autorisation demandée n'aura pas d'impact sur les distances séparatrices, puisque la notion d'immeubles protégés est absente de la réglementation au Témiscamingue.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Lorrainville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Lorrainville est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé.

Gestion des cours d'eau – Autorisation pour des travaux de nettoyage du cours d'eau Vaillant à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

08-16-269A

À la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, la MRC doit procéder au nettoyage du cours d'eau Vaillant, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, sur une longueur de 1 628 mètres. Les travaux sont prévus, au plus tard, en septembre 2016.

Depuis juin 2001, la MRC est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure, quant à elle, responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Vaillant, tel que prévu par la municipalité, prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent.

La municipalité prévoit que les frais seront assumés par les propriétaires riverains au cours d'eau, tandis que les propriétaires agricoles ont la possibilité de recevoir un crédit de taxes municipales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'ordre de 75 % du coût total des travaux. Par ailleurs, la municipalité accepte de déboursier 50 % du 25 % restant, en l'occurrence, 12,5 % des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Localisation / municipalité
Jean Morissette	2851400-2851401	Notre-Dame-du-Nord

La MRC de Témiscamingue a demandé deux offres de services pour l'exécution pour ces travaux :

- Équipements Roland Champoux : 5 975 \$ (taxes en sus)
- Les Entreprises N.Vachon : 10 582 \$ (taxes en sus)

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Vaillant, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à Équipements Roland Champoux, pour un montant avant taxes de 5 975 \$.

Procédure :

- Avis préalable au ministère de l'Environnement : Semaine du 1^{er} août 2016
- Avis spécial aux propriétaires concernés : Semaine du 15 août 2016
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux : Semaine du 8 août 2016
- Choix d'un entrepreneur : Semaine du 1^{er} août 2016
- Exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal : À déterminer
- Répartition du coût des travaux à la municipalité : À déterminer

Information **Nouvelle présentation du documentaire « Anecdote agricole ».**

Une nouvelle présentation du documentaire de l'Anecdote agricole aura lieu le 11 août 2016 au Parc du Centenaire de Ville-Marie, à 20 h 30, sous la formule « Cinéma en plein air ». En cas de pluie, l'activité sera annulée.

Ce projet, réalisé dans le cadre du Plan de développement agricole, vise à sensibiliser la population sur la réalité de tous les jours de divers propriétaires d'entreprises agricoles du Témiscamingue. La population est invitée à participer en grand nombre à cet événement.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

08-16-270A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 17 août 2016
- Comité administratif : 7 septembre 2016

Il est 19 h 38.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.